

# CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Revue de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur n°58

## La réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme *Enjeux sociaux et perspectives scientifiques*



### Dossier

Décloisonner : enjeu pratique et scientifique de la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme  
Nicolas AMADIO

La (ré)intégration des enfants de retour de la zone irako-syrienne : principaux enjeux juridiques  
Élodie CARTIER

Réinsérer les terroristes islamistes ? Jalons dans le traitement d'un problème public en France (2014-2022)  
Bruno DOMINGO

### Sécurité intérieure

Lecture de l'émeute. Cinq pôles explicatifs pour décrypter les soulèvements urbains  
Pierre BERTHELET

Directeur de la publication :

**Eric FREYSELINARD**

Rédacteur en chef :

**Manuel PALACIO**

Comité de rédaction :

**AUTHIÉ** *Alexandra, commissaire divisionnaire*

**BENBOURICHE** *Massil, maître de conférences en Psychologie et Justice, UFR Psychologie, Université de Lille, France*

**BERLIÈRE** *Jean-Marc, professeur émérite d'histoire contemporaine, Université de Bourgogne*

**BERTHELET** *Pierre, chercheur au Centre de documentation et de recherches européennes (CRDE), Université de Pau*

**COOLS** *Marc, professeur en criminologie, Université libre de Bruxelles, Université de Gand*

**DALLEST** *Jacques, procureur général près la cour d'appel de Grenoble, professeur associé à Sciences Po Grenoble, doyen des enseignements du pôle "communication judiciaire" à l'École nationale de la magistrature*

**DE BEAUFORT** *Vivianne, professeur à l'Essec, codirecteur du CEDE*

**DE LA ROBERTIE** *Catherine, préfète de l'Ain, professeure des universités, Paris I, directrice du Master2 Stratégie Internationale & Intelligence Économique*

**DE MAILLARD** *Jacques, professeur de Science politique, Université de Versailles Saint-Quentin*

**DIAZ** *Charles, contrôleur général, Inspection générale de la Police nationale*

**DIEU** *François, professeur de sociologie, Université Toulouse 1 Capitole*

**DOMINGO** *Bruno, maître de conférences en science politique, Université Toulouse 1 Capitole, président de l'Association française de criminologie*

**EVANS** *Martine, professeure de droit pénal et de criminologie, Université de Reims*

**LANGLADE** *Aurélien, responsable de la Division de la recherche*

*criminologique (DNPJ), docteur en droit et sciences criminelles*

**LARCHET** *Keloume, adjointe au chef de la Division de la recherche criminologique (DNPJ), sociologue*

**LATOUR** *Xavier, professeur de droit, doyen de la Faculté de droit et science politique, Université Côte d'Azur*

**LOUBET DEL BAYLE** *Jean-Louis, professeur émérite de Science politique, Université de Toulouse I, Capitole*

**MOCILNIKAR** *Antoine-Tristan, ingénieur général des Mines. Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique. Ministère de la transition écologique et solidaire*

**NAZAT** *Dominique, docteur en Sciences odontologiques, expert au Groupe de travail permanent pour la révision des normes d'identification du DVI d'INTERPOL*

**PARDINI** *Gérard, sous-préfet*

**PICARD** *Jean-Marc, enseignant-chercheur à l'Université de Technologie de Compiegne*

**RENAUDIE** *Olivier, professeur de droit public à l'Université de Lorraine, Nancy*

**ROCHE** *Jean-Jacques, directeur de la formation, des études et de la recherche de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)*

**SAURON** *Jean-Luc, professeur de droit à l'Université Paris Dauphine*

**TEYSSIER** *Arnaud, inspecteur général de l'administration, professeur associé à l'Université Paris I*

**VALLAR** *Christian, avocat en droit public, professeur des universités, Université Côte d'Azur*

**WARUSFEL** *Bertrand, professeur agrégé des facultés de droit, Université Paris 8*

**Responsable de la communication :** Valérie LAWSON

**Conception graphique :** Laetitia BÉGOT

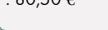
**Vente en librairie et par correspondance** – La Direction de l'information légale et administrative (DILA), [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

**Tarifs** : Prix de vente au numéro : 23,10 € – Abonnement France (4 numéros) : 71,00 € – Abonnement Europe (4 numéros) : 76,30 €

**Abonnement DOM-TOM-CTOM** : 76,30 € (HT, avion éco) – Abonnement hors Europe (HT, avion éco) : 80,50 €

**Impression :** DILA

**Tirage :** 1 500 exemplaires

 IMPRIM'VERT®

 PEFC 10-31-2190

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2023

**Conditions de publication** : les Cahiers de la sécurité et de la justice publient des articles, des comptes rendus de colloques ou de séminaires et des notes bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité et de ses acteurs. Les offres de contribution sont à proposer à la rédaction pour évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs auteurs. Toute correspondance est à adresser à l'IHEMI à la rédaction de la revue.

# Sommaire

## 3 Éditorial – Éric FREYSELINARD

### Dossier

Coordonné par Nicolas AMADIO

#### 4 Introduction aux enjeux de la réintégration sociale en matière d'extrémisme violent

Nicolas AMADIO, Massil BENBOURICHE, Bruno DOMINGO, Rachel SARG

#### 13 L'influence familiale dans les processus de radicalisation et de sortie de la violence

Rachel SARG

#### 20 Décloisonner : enjeu pratique et scientifique de la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme

Nicolas AMADIO

#### 32 Des familles pour la réintégration

Retour sur les départs des Français et des Belges vers la Syrie et l'Irak  
Montassir SAKHI

#### 47 La (ré)intégration des enfants de retour de la zone irako-syrienne : principaux enjeux juridiques

Élodie CARTIER

#### 56 De la judiciarisation à la réintégration sociale des Françaises

impliquées dans les filières djihadistes : perception mouvante entre victimisation et données criminologiques

Olivier GINOLIN

#### 67 Réinsérer les terroristes islamistes ? Jalons dans le traitement d'un problème public en France (2014-2022)

Bruno DOMINGO

#### 78 L'exemple du programme judiciaire de prévention et de prise en charge des dérives radicales mis en œuvre sur les ressorts du Tribunal Judiciaire de Mulhouse et Colmar par l'association APPUIS

Mélodie JAMET, Sabrina BLANCHE

#### 91 L'évaluation rigoureuse des risques et des besoins en matière de violences idéologiquement justifiées : une nécessité pour la gestion efficace des risques

Christopher DEAN

#### 102 La question de l'évaluation des auteurs d'infractions à caractère terroriste

Nicolas ESTANO



## Jeunes chercheurs

- 110** Prise en charge pénitentiaire de la radicalisation violente et réinsertion : les paradoxes d'un dispositif sécuritaire  
Iman EL FEKI

## Bonnes feuilles

- 118** La dimension religieuse appliquée au désengagement de l'idéologie violente : pistes de réflexion  
Steven DUARTE

## Prospective

- 124** La réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme islamiste à horizon 2030 et 2040  
Christophe POLAERT

## International

- 130** Les négociations successives entre l'ETA et l'État espagnol (1987-2007)  
Eguzki URTEAGA

- 141** Le système pénitentiaire japonais  
*Approche comparée entre le Japon et la France*  
Megumi YASUDA, Olivier VANDERSTUKKEN, Massil BENBOURICHE

## Sciences forensiques

- 162** Identification et identités  
Emmanuel GAUDRY

## Sécurité intérieure

- 176** Lecture de l'émeute  
*Cinq pôles explicatifs pour décrypter les soulèvements urbains*  
Pierre BERTHELET

## Nos auteurs publient

- 183** Le génie historique du christianisme  
*Conversations d'un père et de sa fille incroyante*  
Cyrille SCHOTT



## Editorial

Éric FREYSELINARD

*Directeur de l’Institut des hautes études du ministère de l’Intérieur*

**L**e monde a toujours évolué au fil des crises que chaque société doit surmonter au fur et à mesure. La période actuelle ne fait pas exception mais l'une de ses principales caractéristiques est la surexposition des événements et la dictature de l'immédiateté. La rapidité de la diffusion de l'information a, en outre, comme corollaire, la rapidité et l'ampleur des réactions de l'opinion publique. La révolution numérique a aussi démultiplié la masse d'information disponible et la difficulté à la hiérarchiser.

Une crise chasse l'autre en attendant la prochaine. Le monde sort tout juste d'une pandémie qui a constitué un traumatisme majeur et l'angoisse de l'opinion publique se focalise maintenant à la fois sur les menaces climatiques et le spectre des nouvelles guerres. Le passé le plus récent s'estompe dans la « mémoire immédiate ». Or l'oubli n'est pas la disparition.

La France a connu depuis le début des années 2010 une vague d'attentats terroristes qui a causé la mort de plusieurs centaines de personnes. Si, cinq ans après les attentats de 1995, les actes commis ont diminué en ampleur et intensité, les causes n'ont pas disparu et, aux dires de tous les spécialistes, la menace n'a aucunement disparu. L'enjeu principal de la lutte demeure nécessaire.

Cette mission se traduit par une multiplicité de réponses relevant de niveaux de responsabilité et de domaines d'action différents : l'enquête, l'arrestation, la détention, le traitement judiciaire, la coopération policière et militaire à l'échelle internationale. Parmi tous les problèmes posés par la lutte antiterroriste, l'un des plus complexes et parmi les plus mal renseignés vis-à-vis de l'opinion reste le sort des terroristes prévenus ou condamnés. Ceux-ci constituent aujourd'hui une population carcérale conséquente en nombre et complexe dans sa composition.

Auteurs d'attentats criminels, « rapatriés » de Syrie ou d'ailleurs, « radicalisés » potentiellement récidivistes, les prisons françaises gèrent une population hétérogène qui implique toute une organisation. Au-delà, l'administration pénitentiaire assure une mission de réinsertion des détenus qui s'avère au moins aussi difficile à exécuter que la gestion carcérale elle-même. La spécificité des détenus terroristes et des délinquants radicalisés constitue une difficulté supplémentaire qui implique de concevoir et d'expérimenter de nouvelles réponses. Si cette dimension de la lutte globale contre le terrorisme reste mal connue, elle est pourtant largement investie par les institutions chargées de cette mission, en France comme à l'échelon international.

L'objet de ce numéro des *Cahiers de la sécurité et de la justice* porte sur la question cruciale de l'évaluation de ces dispositifs. Ceux-ci font face à des contraintes multiples qui relèvent des ressources à identifier et à mobiliser dans le champ social. Le travail sur la « résistance » appliqué aux terroristes et radicalisé suppose de prendre en compte les caractéristiques psychologiques des personnes, la question des idéologies à l'œuvre dans leurs motivations et actions mais aussi le rôle fondamental de leur environnement familial et social. Les difficultés inhérentes à l'exercice évaluatif se doublent ici de la relative nouveauté du domaine évalué. La réintégration est un processus qui relève du temps long alors que les dispositifs objets de l'évaluation sont mis en place depuis peu de temps.

C'est aux différents défis que posent tant l'objectif lui-même de la réintégration de terroristes que la possibilité d'une évaluation multidisciplinaire d'un champ relativement émergent que s'attaquent ici des experts à partir de leur propre travail de recherche ■

# Introduction aux enjeux de la réintégration sociale en matière d'extrémisme violent

Nicolas AMADIO, Massil BENBOURICHE, Bruno DOMINGO, Rachel SARG

La réintégration sociale des personnes condamnées pour faits de terrorisme et des détenus suspectés de radicalisation constitue l'un des principaux défis sociaux des années à venir et une préoccupation considérable pour les acteurs de la justice, de la police, de l'administration pénitentiaire et du travail social. En effet, la manière dont est organisée la libération des détenus terroristes et des rapatriés (*returnees*), de même que celle des prisonniers radicalisés, aura des répercussions déterminantes sur le niveau de menace terroriste. Malgré son importance, la question de la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme reste, en France, très peu étudiée et n'est que rarement mentionnée par les médias<sup>1</sup>.

La plupart des travaux français<sup>2</sup> ont traité des profils et des motivations de la radicalisation jihadistes (Khosrokhavar, 2015 ; Crettiez, Sèze, 2017 ; Bonelli et Carrié, 2018 ; El Karaoui, 2021 ; Truong, 2017 ; Marlière, 2021), des retombées du terrorisme sur les pratiques juridiques, les représentations judiciaires et l'État de droit (Alix et Cahn, 2017 ; Codaccioni, 2015) et sur les prises en charge en milieu ouvert (Bronner, 2019 ; Hecker 2021) ou fermé (Khosrokhavar, 2013 ; Chantraine, Scheer, 2022). Cette prédominance des « *radicalization studies* » qui, pour une

large part, sont d'abord une sociologie des trajectoires, des facteurs et des processus de "radicalisation" » (Chantraine, Sheer et Beunas, 2022 : 274), a participé à l'apparition d'une « querelle française sur le jihadisme » (Daumas, 2016 ; Hedges, 2017 ; Boily, 2019) : les travaux ont semblé s'abîmer dans l'opposition, parfois utilisée de manière caricaturale, entre « islamisation de la radicalité » et « radicalisation de l'islam », respectivement portées par Olivier Roy et Gilles Kepel. L'approche française tend à examiner de manière indifférenciée la radicalisation et la réponse publique de lutte contre la radicalisation, contribuant ainsi non seulement à instaurer des confusions entre islam, radicalisation et terrorisme, mais aussi à éluder la question de la réintégration sociale des personnes qui, condamnées pour des faits relevant – en actes ou en intention – du terrorisme, sortiront tôt ou tard de détention.

La protection des citoyens et la préservation de la paix sociale passent pourtant par la capacité des sociétés à favoriser la réintégration sociale des individus radicalisés. Contrairement à l'étonnant silence qui demeure en France à ce sujet, cela fait plusieurs années que chercheurs et praticiens anglo-saxons cherchent à en

(1) Ce numéro des *Cahiers de la Sécurité et de la Justice* s'inscrit dans le cadre de la recherche ANR TROC (ANR-20-CE39-0007) coordonnée par Nicolas Amadio (laboratoire LinCs UMR 7069 CNRS, université de Strasbourg) et regroupant les contributions des équipes dirigées par Massil Benbouriche (PSITEC, université de Lille), Bruno Domingo (FMSH, université de Toulouse) et Rachel Sarg (2L2S, université de Lorraine).

(2) Comme le souligne Settou (2022), depuis 2015, la littérature française en matière de radicalisation et de terrorisme s'est considérablement développée et il n'est pas possible ici d'en rendre compte de manière exhaustive. Les prochains travaux sont donc cités à titre d'exemple.

comprendre plus avant les ressorts, les dynamiques et les facteurs. D'importantes institutions internationales, telles que le Conseil de l'Europe et les Nations unies<sup>3</sup>, ont créé des programmes de veille et de soutien aux dispositifs d'intervention en matière de réintégration sociale des extrémistes violents. Dans leurs travaux, Dean et Feve (2020) reprennent par exemple la définition proposée par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime, qui comprend la réintégration sociale comme « le processus par lequel une personne condamnée pour des faits relevant de l'extrémisme violent sort d'incarcération pour rejoindre la société » (ONUDC, 2016, p. 142). Ces institutions proposent ainsi des définitions très générales afin de ne pas exclure a priori de facteurs ou de dimensions, et privilégier l'opérationnalité des recommandations qu'elles produisent et leur applicabilité à des sphères socioculturelles très différentes.

Elles montrent cependant que comprendre les enjeux de la réintégration sociale en matière de terrorisme nécessite de mobiliser des approches pluridisciplinaires susceptibles d'inclure les problématiques sociales, sécuritaires et judiciaires, mais aussi des dynamiques qui ne se limitent pas à celles que recouvrent généralement les notions d'insertion et de réinsertion. En effet, comme le note Euvrard (2021, p. 5), « [l]es recherches en criminologie et en justice pénale font généralement référence à la notion de réinsertion sociale comme mesure de "réussite" ou d'"échec" des interventions pénales, mais cette notion n'est que rarement définie de façon unanime. Si la littérature criminologique traditionnelle évoque l'absence de récidive dans un certain délai (Maruna, 2001 ; Sampson et Laub, 2003), on constate de plus en plus une diversité d'entrées pour définir et étudier ce phénomène. » L'évaluation de la réinsertion sociale d'une personne sortant de prison se réduit parfois à des critères simples comme accéder à un emploi et à un logement, poursuivre une formation, ou encore pouvoir compter sur des soutiens familiaux. Si ces critères peuvent constituer des facteurs liminaires d'un risque de récidive diminué, ils en disent peu sur la place accordée à ces personnes dans la société, leurs liens avec les familles, groupes et communautés qui la composent. Ils n'en disent pas plus sur la façon dont elles ont vécu cette période dite de réinsertion et l'impact de leur trajectoire carcérale. Des travaux français examinant plus avant ces questions avec un regard critique sur le rôle des institutions, et de l'État en général (Fassin, 2017 ; Rostaing, 2021), dans les processus de désistance (Mohammed, 2012 ;

Benazeth, 2019), sur l'évaluation des dispositifs et des programmes de réhabilitation (Benbouriche et Herzog-Evans, 2019a, 2019b ; Chantraine et Scheer, 2021; 2022) et sur le rôle des communautés et des familles (Touraut, 2019, Khosrokhavar et Ferret, 2021) ont posé les jalons d'un regard réflexif sur la réinsertion sociale des détenus, et ouvert la voie à une thématique déjà étudiée dans une vaste littérature internationale : l'analyse des processus de désengagement et de réintégration sociale en matière d'extrémisme violent.

Ces travaux montrent que l'emploi de la notion de réintégration sociale permet d'élargir le cadre d'analyse à des processus qui vont au-delà de la réinsertion sociale ou, tout au moins, de ces principaux usages et acceptations. Ainsi, pour Bell, Butler et Lawther (2021), la notion de réintégration sociale désigne à la fois une période, celle de la transition entre la prison et le retour à la société – qui comprend donc le moment de la libération – et les expériences qui sont liées à cette transition : « La réintégration est donc considérée comme un processus qui implique non seulement des changements pratiques, mais aussi des changements symboliques et sociaux plus larges de "pardon, d'acceptation... de rédemption et de réconciliation" (Maruna, 2006, p. 28) » Bell, Butler et Lawther (2021, p. 287). La réintégration sociale désigne à la fois une période et une expérience lors desquelles interviennent des dynamiques produites par l'articulation entre des dimensions individuelles et collectives qui caractérisent un ensemble d'interactions entre, d'une part, une personne et des groupes sociaux qui ne sont pas étrangers l'un à l'autre et, d'autre part, la société à laquelle ils contribuent (c'est pourquoi on préférera « réintégration sociale » à « intégration »).

On comprend ainsi qu'à la différence de la réinsertion, la réintégration sociale se prête mal à une lecture instantanée de l'ajustement de la personne à son environnement social : la réintégration est un processus long, et il est difficile de définir quand l'effort d'adaptation de la personne au retour à la vie sociale a commencé (dès ses premières projections dans sa vie au-dehors ? au moment de l'élaboration d'un projet d'emploi et de logement avec son CPIP ? le jour de sa sortie de détention ?) et quand il s'est terminé (si tant est qu'il ne s'agisse pas d'un processus toujours inachevé). Cette difficulté à définir et à évaluer précisément une réinsertion « réussie » marque la limite des indicateurs utilisés. En effet, comme le souligne

(3) On pourra consulter par exemple : « CoE Guidelines and Handbook for Prison and Probation Services Regarding Radicalisation and Violent Extremism », « Handbook on the Management of Violent Extremist Prisoners and the Prevention of Radicalization to Violence in Prisons » (ONUDC, 2016), [« Rehabilitation Manual. Rehabilitation of Radicalised and Terrorist Offenders for First Line Practitioners »] (Radicalisation Awareness Network).

Rostaing (2021, p. 232), « il n'existe pas d'indicateur pour mesurer le taux d'insertion tandis qu'on mesure le taux de récidive, de réitération ou encore de re-condamnation », de même que le taux de réarrestation, de réincarcération, de récidive et réitération légales. Si les indicateurs ne manquent pas, il reste que, la plupart du temps, « seul est mesuré l'échec à travers le calcul du retour en prison ». L'échec de la réinsertion se lit à travers le taux de retour en prison et sa réussite par la capacité d'une personne à éviter d'y retourner. Une telle lecture n'est pas pertinente en matière de désengagement de l'extrémisme violent. La dimension idéologique du phénomène, les approches sous l'angle de la menace et du risque auquel il invite et la judiciarisation d'intentions ou d'attitudes (condamnation de personnes pour des intentions de passer à l'acte) rendent en effet inopérantes des analyses de la réinsertion qui s'appuient sur ces indicateurs de récidive. La diversité des profils, des motivations et des trajectoires carcérales des personnes condamnées pour terrorisme oblige à remettre en question les analyses produites à partir des statistiques générales et à adopter une focale plus large que celle de la réinsertion sociale. Les usages de la notion de réintégration sociale dans la littérature internationale traitant de désengagement de l'extrémisme violent montrent à cet effet l'importance de prendre en compte, en plus des facteurs classiques de désistance (statiques et dynamiques), l'ancre idéologique, l'engagement dans des collectifs et le poids de la réponse sociologique (Reats, 2021).

La notion de réintégration sociale se prête également difficilement à une approche uniquement individuelle, souvent traduite sous le vocable de la réhabilitation en matière de réinsertion. Elle oblige à décentrer le regard des efforts produits par la personne pour se réinsérer dans la société vers les groupes sociaux et les communautés qu'elle va rejoindre. C'est une des raisons pour lesquelles Quirion et ses coauteurs (2021, p. 27) proposent d'utiliser la notion de réintégration sociocommunautaire, qui implique quatre dimensions fondamentales, « soit les dimensions processuelle, communautaire, réflexive et normative ». En ce sens, on parlera de réintégration sociale pour désigner des processus complexes et subjectifs

d'ajustement (identitaire et comportemental) à un cadre normatif commun rendant possible la coexistence dans l'altérité, ce à quoi s'oppose, précisément, l'extrémisme violent. C'est également le sens retenu par Veldhuis (2012, p. 2), pour qui « la réintégration est comprise comme une transition sûre vers la communauté, par laquelle l'individu procède à vivre une vie respectueuse de la loi après sa libération et acquiert des attitudes et des comportements qui conduisent généralement à un fonctionnement productif dans la société ». Dans cette perspective, une personne sortant de détention peut s'avérer socialement réinsérée, tandis que son intégration à la société reste fragile, car la réintégration sociale fait référence non seulement à la rupture que peut constituer l'enfermement carcéral (ce qui n'est pas nécessairement le cas), mais aussi et surtout à la rupture avec la société produite par l'idéologie extrémiste, au profit d'une appartenance unique à un groupe social clos qui trouve son expression ultime dans la légitimation de la violence.

Dès lors, de la même façon que la force des liens amicaux et affectifs – particulièrement familiaux – apparaît au moins aussi déterminante que la satisfaction de la personne condamnée quant à ses conditions d'emploi, la complexité des perceptions des communautés à l'égard des personnes condamnées pour terrorisme ou considérées comme radicalisées influe significativement sur leur réintégration (Grossman, Barolsky, 2019). En effet, comme le précisent Morrison et ses coauteurs (2021, p. 38) à partir de leur revue systématique : « La réintégration dans la société est une phase critique des processus de désengagement et de déradicalisation et pose un ensemble particulier de défis. [...] Trois principaux obstacles à l'intégration ont été identifiés : 1. La stigmatisation associée aux délits passés ; 2. La construction d'une nouvelle identité positive ; 3. L'accès à un soutien pratique, économique et psychologique. » De ce point de vue, la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme montre nombre de similitudes avec d'autres formes de crimes graves – homicides ou violences sexuelles par exemple (Liem, Weggemans, 2018). Excepté que, si la réintégration sociale soulève la question des représentations et de la réceptivité des groupes à l'égard des personnes condamnées

pour terrorisme, elle interroge également la capacité de ces dernières à se désengager des groupes de pairs prônant l'extrémisme violent en s'en tenant à distance ou en les quittant. Cela suppose de prendre en compte un ensemble de facteurs qui sont rarement identifiés par les approches axées sur la réinsertion. La littérature internationale montre ainsi que « le degré de volontariat, les motivations pour rejoindre des groupes extrémistes (y compris les croyances idéologiques) et le rôle et le temps passé dans l'organisation ont un impact sur les processus de désengagement et de réintégration » (Grip et Kotajoki, 2019, p. 391).

Analyser la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme invite donc à ouvrir la perspective initiale pour prendre en compte des dimensions étudiées dans les approches sous l'angle des « *violent extremist disengagement and reintegration* » (VEDR) et des « *disarmament, demobilization, and reintegration* » (DDR). C'est ce à quoi s'est notamment employée Altier (2021), pour qui « la réintégration des extrémistes violents est le processus par lequel les individus qui se désengagent de l'extrémisme violent adoptent un rôle et une identité "prosociaux" conventionnels au sein de la société » et pour lequel trois dimensions prégnantes dans la littérature DDR peuvent être retenues : « La réintégration économique fait référence à la capacité des individus à s'assurer des moyens de subsistance durables grâce à un emploi conventionnel. La réintégration sociale comprend l'acceptation par la famille, les pairs, les voisins et, en fin de compte, le développement de relations prosociales. Enfin, la réintégration politique se produit lorsque les individus sentent qu'ils font partie du processus de prise de décision au sein de leur communauté et de leur politique, c'est-à-dire qu'ils sentent qu'ils ont une voix dans leur société » (Altier, 2021, p. 7). Articuler les approches VEDR et DDR permet notamment de remettre au centre de l'analyse du processus de réintégration sociale le rapport à la violence dans ses dimensions non seulement motivationnelle et instrumentale, idéologique et comportementale, mais aussi individuelle et collective (Brjo, Horan, 2008). Elle constitue une dimension essentielle de la socialisation à l'extrémisme violent et par conséquent un point nodal de la réintégration sociale, que l'on s'intéresse à l'objectif (le désengagement de l'extrémisme violent renvoyant en premier lieu au renoncement à la violence, quelles qu'en soient les motivations idéologiques, et ce, même si ces dernières restent prégnantes – ce qui la distingue de la déradicalisation), au processus identitaire (subjectivation/déssubjectivation, [Wiewioka, 2019 ; Hüet, 2019], acquisition de compétences) et idéologique (dont l'attentat-suicide est souvent présenté comme étant le plus haut degré d'engagement radical), de rapport au groupe (la violence comme marqueur d'identité de

groupe et de l'appartenance au groupe) et à la société (le terrorisme use d'une violence non ciblée pour semer la terreur). La réintégration sociale suppose de passer d'une relation conflictuelle de type ami/ennemi fondée sur le refus de l'altérité à une relation criminologique auteur/victime à partir de laquelle une coexistence future peut être considérée – et une responsabilité juridique, et par là même un système judiciaire, acceptée –, voire à une relation d'adversité si une forme de continuité d'engagement idéologique trouve à s'exprimer sur un plan politique (cf. Amadio, 2020 ; Amadio et Ferret, 2021).

À cet effet, intervenir sur la réintégration sociale suppose de pouvoir s'appuyer non seulement sur la participation des communautés et de la société civile, mais également sur celle d'un réseau d'acteurs de confiance, compétents, bien identifiés et bien dotés. « La réussite de la réintégration sociale et politique, en particulier, prend du temps. Les responsables politiques doivent s'engager à planifier, financer, coordonner, suivre et évaluer ces efforts à long terme. L'implication d'acteurs externes peut aider à répartir les coûts financiers [et] à s'engager dans un processus de paix. Cependant, l'implication d'un grand nombre d'acteurs externes ou d'intérêts organisationnels conflictuels peut entraver les progrès si leurs actions ne sont pas bien coordonnées. L'évaluation des risques doit être régulière et continue et reposer sur un jugement professionnel structuré lorsque cela est possible. » (Altier, 2021, p. 64). Finalement, comme le relevait Ioan Dornescu lors de la seconde journée d'étude TROC (voir également Dornescu, 2019), si on retrouve en matière de désengagement de l'extrémisme violent des obstacles identiques à ceux qui sont inhérents à tout suivi probatoire (formation et soutien organisationnel insuffisants, défaut de protocoles multi-agences clairs, manque de ressources – personnel et temps –, protocoles d'intervention peu clairs ou peu stables, manque de liens solides avec la communauté, difficultés à travailler avec les dirigeants locaux et les entreprises locales, difficulté à adopter une approche holistique, manque d'indicateurs de réussite clairs) [Dornescu, 2022], ils ressortent ici avec une acuité particulière. Cette acuité n'est pas uniquement le fait de l'intensité de la menace et de la sensibilité au risque liée au caractère terrorisant de l'acte terroriste. Elle est également produite par la difficulté à engager un effort de la part de la personne condamnée comme de la part de la société, dans une dynamique à la fois de réhabilitation et de protection, de contrôle et d'autonomisation. C'est pourquoi, « la réintégration dans la société, si elle est difficile pour de nombreux probationnaires, est particulièrement problématique pour ceux qui ont été condamnés pour des infractions liées au terrorisme » (Marsden, 2015, p. 159). C'est pourquoi de nombreux auteurs soulignent l'importance de l'adaptation de la réponse sociolégale,

que ce soit au niveau des institutions carcérales, judiciaires ou policières. Ces dernières, « chargées de la surveillance communautaire des délinquants radicalisés, doivent essayer d'équilibrer la tension entre les objectifs d'atténuation du risque, en veillant à ce que les conditions de surveillance nécessaires soient en place, et de réhabilitation du délinquant, qui implique une réduction au fil du temps de ces conditions afin qu'un délinquant puisse démontrer une capacité indépendante de réintégration » (Cherney, 2021, p. 134).

Le dessein de ce numéro des *Cahiers de la sécurité et de la justice* est donc de contribuer à une meilleure compréhension de la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme en mettant en perspective et en analysant ses principaux enjeux. En s'appuyant sur des travaux internationaux du désengagement de l'extrémisme violent issus des domaines de la *criminology* et des *conflict studies*, sur des recherches empiriques et sur des expériences de praticiens, il met au jour des dimensions propres au processus de réintégration sociale encore peu étudié par les principales approches françaises des phénomènes de radicalisation et de terrorisme.

Le premier objectif de ce numéro est d'appréhender le processus de réintégration sociale à partir des ressources collectives et individuelles de désengagement de l'extrémisme violent. Comme le soulignent dans leurs articles Nicolas Amadio et Rachel Sarg, les pratiques sociojudiciaires en matière de réintégration sociale des personnes radicalisées ont la particularité de poursuivre plusieurs objectifs : la réinsertion sociale, la surveillance, le désengagement et parfois la déradicalisation. Si les notions de désengagement et de désistance semblent désormais préférées à celle de déradicalisation (Blokland et Van der Geest, 2017), le manque d'usage stabilisé des notions employées dans les pratiques de réintégration et les recherches sur ce processus (Horgan, 2009) est un obstacle important à l'efficacité des programmes actuels. Par ailleurs, l'analyse des facteurs de désengagement et de réinsertion doit se faire au regard non seulement des dimensions individuelles et collectives, mais aussi des attentes et des valeurs de l'ensemble des acteurs, bénéficiaires et intervenants (Windisch *et al.*, 2016 ;

Chernov Hwang, 2017 ; Altier *et al.*, 2014 ; Van der Heide et Shuurman, 2016).

Nicolas Amadio cherche à expliciter la façon dont la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme met à l'épreuve les approches classiques de la réhabilitation et de la réinsertion centrées sur l'individu. Il montre que les enjeux propres à la réintégration sociale invitent à un décloisonnement, tant au niveau des pratiques professionnelles que des recherches universitaires. Ce faisant, il souligne la nécessité de s'intéresser aux dynamiques et aux cultures collectives qui peuvent constituer autant de ressources familiales et communautaires permettant d'appuyer le processus de réintégration sociale. Rachel Sarg s'interroge particulièrement sur la place donnée au rôle de la famille dans les analyses des phénomènes de radicalisation et de déradicalisation. En s'appuyant sur la littérature internationale, Sarg met en doute la pertinence de considérer la famille comme un élément décisif dans la réintégration des personnes condamnées à des

infractions terroristes ou suspectées de « radicalisation » et montre que, positif ou négatif, le rôle de la famille n'est pas nécessairement le facteur le plus influent.

À partir d'une enquête ethnographique menée auprès de familles françaises et belges dont les enfants se sont rendus en Syrie, et d'entretiens avec des *returnees*, Montassir Sakhi met en perspective l'implication des parents et des familles dans le retour et la réintégration dans la société. Non seulement il permet de mettre des mots sur l'engagement des familles qui voient leurs tentatives de réintégrer socialement leurs propres enfants réussir ou échouer, mais également il souligne les obstacles qu'elles doivent surmonter, notamment quand les réponses sécuritaires et judiciaires limitent, interdisent, voire criminalisent leurs efforts.

En s'appuyant sur l'analyse des principaux enjeux juridiques liés à la réintégration des enfants nés sur zone dans la société française, Élodie Cartier propose de comprendre comment le séjour dans la zone irako-syrienne a exposé ces enfants à de nombreux risques qu'il convient de prendre en compte dans leur prise en charge. Une fois établi le lien de filiation entre l'enfant et le parent

ressortissant français, la relation entre parents et enfants reste marquée par différentes modalités de surveillance mises en place en raison du risque de radicalisation des enfants susceptibles d'avoir été enrôlés dans les activités combattantes ou logistiques du groupe terroriste. Cartier souligne ainsi combien l'intégration de ces enfants dans la société française est encadrée par des mesures juridiques cherchant à établir un équilibre entre leur protection et celle de la société.

L'article d'Olivier Ginolin éclaire sous un nouveau jour la question de la place des familles et des collectivités dans la réintégration sociale en montrant comment des représentations stéréotypées de genre ont biaisé la perception des femmes djihadistes – souvent considérées comme formant un groupe homogène et reléguées au statut de victime sous l'emprise de proches ou de recruteurs, mais aussi au regard de leur (potentiel) rôle de mère – et ont conduit à occulter leur engagement et l'importance de leur rôle. Ginolin montre que cette occultation de la part des femmes dans l'engagement djihadiste influence considérablement la prise en charge des « sortantes », notamment au moment où une nouvelle doctrine de rapatriement accélère le retour des Françaises et de leurs enfants.

Le deuxième objectif est d'étudier les nouvelles logiques décisionnelles dans la gestion des risques de violence terroriste et transformations du *policing*. Comment les acteurs locaux et nationaux utilisent-ils les différents instruments dont ils disposent et quelles difficultés connaissent-ils en les déployant dans des conditions incertaines ? Il s'agit notamment d'analyser le déploiement local des politiques publiques et la constitution d'approches transversales ou intersectorielles, de partenariats pour faire face aux nouveaux défis liés à la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme. Dans son article, Bruno Domingo explique, à partir des différents discours, plans, mécanismes législatifs et réglementaires, la façon dont l'enjeu de la réintégration sociale des terroristes s'est traduit dans des pratiques institutionnelles. Il souligne ainsi le caractère incrémental de la construction d'une action publique qui entend concilier des objectifs potentiellement contradictoires relevant, d'une part, d'impératifs de sécurité et de neutralisation et, d'autre part, d'enjeux de réinsertion et de prévention sociale de la récidive.

Les acteurs confrontés à la prise en charge des personnes condamnées pour terrorisme dans leurs activités professionnelles et associatives cherchent à développer des stratégies opérationnelles et des outils concrets. Sabrina Blanche et Mélodie Jamet présentent à cet effet un programme de prise en charge de personnes condamnées

pour terrorisme à la fois original et pérenne. Existant depuis 2015, le programme est certainement le plus ancien dispositif en activité en France. Cette longévité est-elle due à l'originalité de son pilotage ? Porté par l'autorité judiciaire locale, le programme implique fortement les assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme (ASPAT) auprès d'une équipe composée de professionnels associatifs et d'intervenants, promouvant ainsi une dynamique associant réhabilitation et contrôle dans un environnement de confiance mutuelle.

Les personnes condamnées pour terrorisme font l'objet de diverses mesures de surveillance, de contrôle et de réinsertion sociale qui interviennent de manière concomitante ou transversale en mobilisant à la fois l'action administrative et judiciaire. Les décisions prises contribuent à façonner les milieux ainsi que trajectoires de réintégration mais aussi à faire émerger de nouveaux modèles de gouvernance à même de prendre en compte des enjeux sécuritaires et sociaux simultanément.

Le troisième objectif de ce numéro est de mettre en perspective les enjeux de l'évaluation sur la réintégration sociale des personnes condamnées ou suspectées de terrorisme et de radicalisation menant à la violence. En effet, en France, l'évaluation du risque de récidive est devenue une des missions des agents d'insertion et de probation en 2008 (Herzog-Evans, 2011). Malgré une opposition significative à leur implémentation en France (Benbouriche *et al.*, 2015 ; Harrati *et al.*, 2013), de nombreuses études internationales montrent clairement que les outils de jugement professionnel structurés (VERA-2R, ERG-22+) s'avèrent plus fiables et moins délétères pour les auteurs que le jugement professionnel non structuré (Herzog-Evans et Benbouriche, 2019). Dans ces conditions, il est important de mieux comprendre les pratiques des professionnels, les différences possibles en fonction de leur statut, et leurs implications pour la réintégration sociale. Comment les professionnels parviennent-ils à prendre des décisions dans des circonstances incertaines afin d'évaluer et de limiter la « dangerosité » de ces profils ? Le développement d'outils et de programmes axés sur des expériences d'évaluation des risques, de déradicalisation et de désengagement doit être basé sur des données scientifiquement construites et rigoureusement appliquées. Mais il y a souvent un décalage entre ces modalités d'utilisation et la probation « dans le monde réel » (Bourgon et Armonstrong, 2005). Christopher Dean montre qu'il est nécessaire de « démystifier » l'usage des outils de jugement professionnel structurés. Il ne s'agit ni d'appliquer des recettes toutes faites qui écraseraient la relation clinique, ni d'élaborer à partir de la seule perception du professionnel ou de son équipe des résultats intelligibles à eux seuls. Dean

rappelle que bien qu'il reste des limites et des questions importantes en matière d'évaluation professionnelle structurés, la démarche permet d'implémenter un rapport distancié et objectivé à la production de critères et d'indicateurs qui permettront d'éclairer des décisions aux enjeux considérables pour les auteurs. Peut-on accepter que des restrictions des droits et des libertés individuelles, d'incarcération ou de surveillance par exemple, puissent être décidées selon des interprétations et représentations personnelles, non corrélées à des éléments pouvant être discutés et comparés ? Nicolas Estano s'interroge sur les conditions de mise en œuvre d'une évaluation psychologique des personnes condamnées pour terrorisme du point de vue de la dangerosité criminologique. À l'instar de Dean, Estano promeut la nécessité de

mettre en œuvre des évaluations structurées, précises et rigoureuses, tout en appelant à la vigilance quant à des applications qui pourraient être certes systématiques, mais décontextualisées. L'évaluation de la santé mentale et des pathologies psychiques des personnes condamnées pour terrorisme peut permettre d'éclairer une partie des paramètres nécessaires à la prise de décision, mais elle doit, pour être rigoureuse, pouvoir reposer sur des pièces semblables et des données produites à partir des mêmes méthodes et des mêmes attentes. Estano éclaire sous un nouvel angle la nécessité, défendue par Amadio, de décloisonnement entre les services et les professionnels chargés de l'accompagnement et de la surveillance des personnes condamnées pour terrorisme ■

## Bibliographie

- Alix J. et Cahn O., 2017, « Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 4, 845-868.
- Altier M. B., 2021, « Violent Extremist Disengagement and Reintegration. Lessons from Over 30 Years of DDR », Washington, D.C., *RESOLVE Network*.
- Altier M. B., Thoroughgood C. N. et Horgan J. G., 2014, « Turning away from terrorism: Lessons from psychology, sociology, and criminology », *Journal of Peace Research*, 51, 5, 647-661.
- Amadio N, 2020, « La diffusion de la justice restaurative en France. Évolutions de la figure de l'auteur et d'une culture du conflit dans le traitement judiciaire ? », *Sociologie et Sociétés*, 52, 2, 189-219.
- Amadio N. et Ferret J., 2021, « (Dé)socialiser violence et conflit », *Revue des sciences sociales*, 65, 8-15.
- Bourgon G. et Armstrong B., 2005, « Transferring the Principles of Effective Treatment into a "Real World" Prison Setting. Criminal Justice and Behavior », 32, 1, 3-25
- Bell, S., Butler, M. et Lawther, C., 2021, « Desistance in context. Understanding the effects of subculture on the desistance process during reintegration », *The British Journal of Criminology*, 61, 3, 812-831.
- Benazeth V., 2019, « Désistance et institutions : le paradoxe d'un effet limité de l'intervention institutionnelle sur les processus de désistance », dans A. Gaïa, X. De Larminat, et V. Benazeth, (dir.), *Comment sort-on de la délinquance ? Comprendre les processus de désistance*, Genève (Suisse), Médecine et Hygiène, 157-177.
- Benbouriche M. et Herzog-Evans M., 2019, « La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent : l'importance de penser des pratiques psychologiques et criminologiques fondées sur des données probantes, *Les Cahiers de la sécurité et de la justice*, 46, 4-7.
- Benbouriche M. et Herzog-Evans M., 2019b, « La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent : l'importance de penser des pratiques psychologiques et criminologiques fondées sur des données probantes », *Les Cahiers de la sécurité et de la justice*, 46, 4-7.
- Bjorgo T. et Horgan J.G. (dir.), 2008, *Leaving Terrorism Behind. Individual and Collective Disengagement*, Routledge, 1<sup>re</sup> éd.
- Blokland A. A. J. et Van der Geest V. (dir.), 2017, *The Routledge International Handbook of Life-Course Criminology*, Routledge.
- Boily F. 2019, « Le débat entre Gilles Kepel et Olivier Roy. Anatomie d'un désaccord », *Frontières*, 31, 1.
- Bonelli L. et Carrié F., 2018, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Le Seuil.

- Bronner G., 2019, *Déchéance de rationalité*, Grasset.
- Chantraine G. et Scheer D., 2022, « Stratégies, ruses et dissimulations dans les “quartiers d’évaluation de la radicalisation” (QER) – France », *Déviance et Société*, 46, 3, 375-407.
- Chantraine G. et Scheer D. 2021, « Performing the enemy ? No-risk logic and the assessment of prisoners in “radicalization assessment units” in French prisons », *Punishment and Society*, 23 (2), 260-280. <https://doi.org/10.1177/1462474520952147>
- Chantraine G., Scheer D. et Beunas C., 2022, « Sociologie et radicalisation. Pour une approche “par le bas” des effets institutionnels de la lutte contre la radicalisation », *Déviance et Société*, 46, 3, 273-287.
- Cherney A., 2021, « The Release and Community Supervision of Radicalised Offenders. Issues and Challenges that Can Influence Reintegration », *Terrorism and Political Violence*, 33, 1, 119-137.
- Chernov Hwang J., 2017, « The Disengagement of Indonesian Jihadists. Understanding the Pathways, *Terrorism and Political Violence*, 29, 2, 277-295.
- Codaccioni V., 2015, *Justice d’exception. L’État face aux crimes politiques et terroristes*, CNRS éditions.
- Crettiez X. et Sèze R. (dir.), 2017, « Saisir les mécanismes de la radicalisation violente. Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents », Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril.
- Daumas C., 2016, « Olivier Roy et Gilles Kepel, querelle française sur le jihadisme », *Libération*, 14 avril.
- Dean D. et Feve S., 2020, « Coopérer avec la société civile pour réhabiliter et réintégrer les détenus extrémistes violents », Note d’orientation, Global Center on Cooperative Security.
- Dornescu I., 2022, « Rehabilitation of radicalized offenders in closed and open spaces », intervention lors de la journée d’études du TROC, « Du milieu fermé au milieu ouvert : la réintégration sociale des personnes condamnées pour terrorisme », organisée à Lille le 10 juin.
- Dornescu, I., 2019, « Pains of Reentry Revisited », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 63, 8, 1482-1498.
- El Karaoui H., Hodayé B., 2021, *Les militants du djihad. Portrait d’une génération*, Fayard.
- Marlière É., La fabrique sociale de la radicalisation. Une contre-enquête sociologique, Berger-Levrault, 2021.
- Euvrard E., 2021, « Introduction. La réinsertion sociale : construction d’un objet de recherche. *Criminologie*, 54, 2, 5-11.
- Fassin D., 2017, *Punir. Une passion contemporaine*, Le Seuil.
- Ferret J. et Khosrokhavar F. (dir.), 2021, *Family and Jihadism. A Socio-Anthropological Approach to the French Experience*, Routledge.
- Grossman M. et Barolsky V., 2019, « Reintegrating children, women and families returning to Australia from foreign conflict zones. The role of community support », Alfred Deakin Institute for Citizenship and Globalisation, Deakin University.
- Guay J. P., Benbouriche M. et Parent G., 2015, « L’évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice. Méthodes et enjeux », *Pratiques psychologiques*, 21, 3, 235-257.
- Hecker M., 2021, « Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l’intérieur », *Focus stratégique*, 102.
- Hedges P., 2017, « Radicalisation. Examining a Concept, its Use and Abuse », *Counter Terrorist Trends and Analyses*, 9, 10, 12-18.
- Herzog-Evans M., 2011, « Desisting in France. What Probation Officers Know and Do. A First Approach », *European Journal of Probation*, 3, 2, 29-46.
- Herzog-Evans M. et Benbouriche M. (dir.), 2019a, *Evidence-Based Work with Violent Extremists. International Implications of French Terrorist Attacks and Responses*, Lexington Books.
- Hirschelmann A., Harrati S., Winter A. et Ventéjoux A., 2013, « Défis et dénis autour de l’évaluation de la dangerosité », *Les Cahiers de la justice*, 1, 1, 85-100.
- Horgan J. G., 2009, *Walking Away from Terrorism. Accounts of Disengagement from Radical and Extremist Movements*, Routledge.
- Huët R., 2019, *Le vertige de l’émeute. De la Zad aux Gilets jaunes*, Presses universitaires de France.

- Khosrokhavar F., 2013, « Radicalization in Prison. The French Case », *Politics, Religion et Ideology*, 14, 2, 284-306.
- Khosrokhavar F., 2015, « Les trajectoires des jeunes jihadistes français », *Études*, 6, 33-44.
- Liem M. et Weggemans D., 2018, « Reintegration Among High-Profile Ex-Offenders », *Journal of Developmental Life-Course Criminology*, 4, 473-490.
- Grip L. et Kotajoki J., 2019, « Deradicalisation, Disengagement, Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremists in Conflict-Affected Contexts. A Systematic Literature Review », *Conflict, Security and Development*, 19, 4, 371-402.
- Marsden S. V., 2015, « Conceptualising “success” with those convicted of terrorism offences: Aims, methods, and barriers to reintegration », *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 7, 2, 143-165.
- Maruna S., 2001, *Making Good. How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*, American Psychiatric Association.
- Morrison J. F. , Silke A., Maiberg H., Slay C. et Stewart R., 2021, « A Systematic Review of Post-2017 Research on Disengagement and Deradicalisation », Rapport, Centre for Research and Evidence on Security Threats (ESRC).
- Quirion B., Hamel S., Gadbois J. et Brunelle N., 2021, « La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciaisées », *Criminologie*, 54, 2, 13-38.
- Raets S., 2022, « Desistance, Disengagement, and Deradicalization. A Cross-Field Comparison », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1-38.
- Rostaing C., 2021, *Une institution dégradante, la prison*, Gallimard.
- Sampson R. J. et Laub J. H., 2003, « Life-course desisters ? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70 », *Criminology*, 41, 3, 555-592.
- Schuurman B. et Van der Heide L., 2016, « Foreign fighter returnees and the reintegration challenge », Issue paper, Radicalisation Awareness Network.
- Settoul E., 2022, *Penser la radicalisation djihadiste. Acteurs, théories, mutations*, Presses universitaires de France.
- Touraut C., 2019, « L'expérience carcérale élargie : une peine sociale invisible », *Criminologie*, 52, 1, 19-36.
- Truong F., 2017, *Loyautés radicales. L'islam et les « mauvais garçons » de la nation*, La Découverte, Paris.
- Veldhuis T., 2012, « Designing Rehabilitation and Reintegration Programmes for Violent Extremist Offenders. A Realist Approach », *The International Centre for Counter-Terrorism - The Hague* 3, n° 2.
- Wiewiora M., 2015, « Subjectivation et désubjectivation. Le cas de la violence », *Sociedade e Estado*, 2015, 30, 1, 39-53.
- Windisch S., Simi P., Ligon G. S. et McNeel H., 2016, « Disengagement from Ideologically-Based and Violent Organizations. A Systematic Review of the literature », *Journal for Deradicalization*, 9, 1-38.
- Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 2016, « Handbook on the Management of Violent Extremist Prisoners and the Prevention of Radicalization to Violence in Prisons », Criminal Justice Handbook Series [« Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral », Série de manuels sur la justice pénale, 2017].



Chaque trimestre  
retrouvez les  
**CAHIERS DE LA SÉCURITÉ**  
**ET DE LA JUSTICE**

## S'abonner

À retourner à  
EDIIS-CRM

## Abonnements DILA

03 44 62 43 67  
abo.dila@ediiis.fr

## Acheter un numéro

- En ligne :  
[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)  
(paiement sécurisé)
  - En librairie

## Une information, un renseignement ?

© 00 33 (1) 01 40 15 70 10

Informatique et liberté : Conformément à la loi du 6/1/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

## Bulletin d'abonnement et bon de commande \*

**Je m'abonne aux Cahiers de la sécurité et de la justice**

**Un an, 4 numéros soit près de 20 % d'économie**

- France métropolitaine (TTC) **71,00** €       Union européenne (TTC) **76,30** €  
 DOM-TOM-CTOM (HT, avion éco) **76,30** €       Autres pays (HT, avion éco) **80,50** €

## Voici mes coordonnées

Raison sociale : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse:.....

Code postal :  Ville :  Pays :

Tél: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement de ..... €

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de EDIIS-CRM
  - Par mandat administratif (réservé aux administrations)
  - Par carte bancaire N°                                                                                                       date d'expiration :

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_